

Actualisation du document de référence 2006



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2007, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2007 et répertorié sous le numéro D.07-465.

Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le document de référence déposé le 15 mai 2007, répertorié sous le numéro D.07-465 et mis en ligne sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers comportait certaines erreurs matérielles et n'intégrait pas certaines données qui font l'objet de l'actualisation.

Pour chaque modification ou complément apporté, il est fait référence à la page du document de référence mis en ligne sur le site internet, étant précisé que les paragraphes modifiés ont été repris dans leur intégralité et se substituent donc aux anciens, qu'aucune suppression de texte n'est intervenue et que les ajouts sont signalés ci-après.

1. Participations

Private Equity France

Les informations suivantes sont ajoutées dans le document de référence page 29 à la fin du troisième paragraphe figurant sous le sous chapitre intitulé « ACTEON, investissement initial de l'IDI de 6,7 M€ ».

IDI est actionnaire de la société FINANCIERE ACTEON qui détient 100 % d'ACTEON. Les soldes clés d'ACTEON à fin 2006 étaient les suivants : chiffre d'affaires 100 M€, résultat net 2,3 M€ (hors amortissement des écarts d'acquisition pour 7,4 M€).

Les informations suivantes sont ajoutées dans le document de référence page 29 à la fin du deuxième paragraphe figurant sous le sous chapitre intitulé « ALBINGIA, investissement initial de l'IDI de 21,5 M€ ».

IDI est actionnaire de la société Financière Miro qui détient 100 % d'ALBINGIA. Les soldes clés d'ALBINGIA à fin 2006 étaient les suivants : primes acquises : 149,57 M€, résultat net 39,6 M€.

Les informations suivantes sont ajoutées dans le document de référence page 29 à la fin du deuxième paragraphe figurant sous le sous chapitre intitulé « AOS, investissement initial de l'IDI de 6,5 M€ ».

L'investissement dans AOS a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2007.

Les informations suivantes sont ajoutées dans le document de référence page 30 à la fin du deuxième paragraphe figurant sous le sous chapitre intitulé « KARTING, investissement initial de l'IDI de 5,9 M€ ».

Les soldes clés de la société KARTING pour l'exercice clos le 31 mars 2006 (dernière date de clôture des comptes audités et approuvés) étaient les suivants : chiffre d'affaires 14,5 M€, résultat net 0,7 M€.

Les informations suivantes sont ajoutées dans le document de référence page 43 après le tableau présentant les principales données consolidées.

Concernant les modes de financement du Groupe IDI, hors les investissements en devises qui font systématiquement l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe IDI contracte des financements externes (sans affectation particulière) pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Les dettes nettes à fin 2006 représentaient 25,7 % des capitaux propres, contre <6,2 %> à fin 2005 (correspondant à un excédent net de trésorerie, cf. page 146 du document de référence 2005, déposé le 16 mai 2006 et répertorié sous le numéro D.06-410).

2. Informations financières sélectionnées

Performances boursières et relations d'actionnaires

Les informations suivantes sont ajoutées après le dernier paragraphe de la page 23 du document de référence :

Pour les opérations de LBO, l'IDI se situe dans le haut du meilleur quartile (plus de 16 % de rendement net sur dix ans ; cf. les exemples donnés page 28 du document de référence).

Croissance de l'ANR par action

Le tableau figurant page 25 du document de référence dans le sous chapitre intitulé « Croissance de l'ANR par action » est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

	2004	2005	2006
ANR par action (publié)	31,53	35,9	38,09
Croissance en % (dividende compris)	11,1	16,4	15,2

Les chiffres intégrés dans le tableau ci-dessus sont ceux qui ont été publiés. Il est précisé que la méthode de calcul de l'ANR par action a évolué à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2006. En effet, jusqu'au 31 décembre 2005, les actions d'auto-

contrôle étaient considérées comme des titres de placement appelés à être cédés sur le marché. En conséquence, leur prix de revient n'était pas déduit de la situation nette et leur nombre n'était pas déduit du nombre de titres émis par l'IDI servant au calcul de l'ANR par action.

A partir de l'ANR publié le 30 juin 2006, et à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers en fonction de la norme IFRS IAS 32 § 33, dans la méthode de calcul de l'ANR par action le prix de revient des actions d'autocontrôle est déduit de la situation nette et le nombre d'actions d'autocontrôle est déduit du nombre de titres émis.

Si on avait appliqué la nouvelle méthode dès 2004, l'incidence aurait été peu significative ainsi que le montrent les chiffres suivants :

	2004	2005	2006
ANR par action	31,75	36,17	38,09

Parcours boursier

Les informations suivantes sont ajoutées après le premier paragraphe du sous chapitre intitulé « Parcours boursier » page 23 du document de référence :

Le TRI s'entend d'un TRI par an sur la période couverte.

Comptes simplifiés

Le tableau figurant page 24 du document de référence est complété par les informations suivantes :

	2004	2005	2006
Solde plus values / moins values sur cession d'immobilisations	18 330	42 894	20 058
Variation juste valeur	6 033	<5 601>	12 809

Cessions

Le commentaire sur les plus values mentionnées dans le tableau page 26 du document de référence est complété par les informations suivantes :

Sont indiqués dans ce tableau, les plus values réalisées par rapport à la valeur nette comptable dans les comptes sociaux (il s'agit des plus values économiques). Au niveau consolidé, les plus values enregistrées représentent l'écart de la valeur de cession par rapport à la valeur réévaluée des titres concernés à la fin de l'exercice précédent (pour les titres acquis depuis le 1^{er} janvier 2006).

Les plus values enregistrées dans les comptes sociaux correspondent pour les cessions réalisées au cours de l'exercice à l'écart entre le prix de vente et le prix d'acquisition : ce sont des plus values « économiques » qui sont le principal outil de mesure de l'efficacité d'un organisme de capital investissement mais qui ont l'inconvénient de n'être connues que lors de la cession de l'investissement. En consolidation (IFRS), on calcule en fin d'exercice la valeur de marché de chaque investissement et, qu'il ait été cédé ou non, l'écart par rapport à la fin de l'exercice précédent est ajouté à l'actif net réévalué (ANR). On suit ainsi chaque année, par l'évaluation de l'ANR, la progression de la valeur de l'organisme de capital investissement, donc l'efficacité de son équipe de direction. Il est en revanche difficile de communiquer de façon exhaustive sur la variation de l'actif net réévalué qui correspond d'une part, pour les participations vendues, à l'écart entre le prix de vente et la valeur de marché à la fin de l'exercice précédent, d'autre part, pour les participations non cédées, à l'écart entre la valeur de marché à la fin de l'exercice et celle à la fin de l'exercice précédent.

3. Trésorerie et capitaux

Les informations suivantes sont ajoutées après le premier paragraphe figurant en haut de la page 42 du document de référence, avant le sous chapitre intitulé « Résultats » :

Le Groupe, en 2006, s'est endetté afin de bénéficier d'un effet de levier.

IPBM avait une trésorerie excédentaire qui, dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, était utilisée par les autres sociétés du Groupe. Fin 2006, le groupe General Electric a pris le contrôle d'IPBM: la trésorerie ne pouvait donc plus être utilisée par le Groupe IDI.

En attendant la cession à General Electric des actions IPBM, l'IDI a contracté un emprunt de 43,5 M€, inclus dans les dettes financières à fin 2006. En février 2007, des actions IPBM ont été vendues à General Electric pour un montant de 39,3 M€, le solde des actions IPBM (soit 9,9 M€) sera cédé d'ici 2008.

Si on enlève cet emprunt de 43,5 M€, les dettes financières reviennent à 113,4 M€, soit 32 % des immobilisations financières, contre un ratio de 27 % à fin 2005.

4. Facteurs de risque

Risque de taux

Les informations suivantes sont ajoutées après la deuxième phrase figurant en haut de la page 55 du document de référence, du sous chapitre intitulé « Les dettes financières » :

Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque d'évolution des taux d'intérêt en 2006.

Les informations suivantes sont ajoutées après le dernier paragraphe figurant en bas de la page 55 du document de référence :

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et de la direction administrative et financière. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par les représentants du gérant Ancelle et Associés.

Risque actions

Les informations suivantes sont ajoutées après le dernier paragraphe du sous chapitre « Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse » figurant en page 56 du document de référence :

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

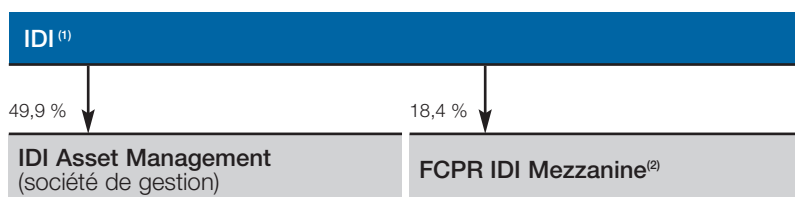
En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un chargé d'affaires qui gère moins de 10 dossiers. Les chargés d'affaires rapportent à un Directeur opérationnel qu'ils voient quotidiennement.

Tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe les mandataires sociaux d'Ancelle et Associés, les directeurs opérationnels et les chargés d'affaires. Chaque Directeur opérationnel expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque année, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés. Le gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du comité de direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Mezzanine, le règlement du fonds prévoit un comité d'investissement composé des principaux porteurs de parts du FCPR. Ce comité, qui rend des avis consultatifs, se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par l'équipe de gestion du fonds et en présence de l'équipe de gestion qui peut ainsi répondre à toute question. Une réunion du conseil d'administration de la société de gestion est ensuite fixée pour autoriser définitivement l'investissement.

5. Organigramme

L'organigramme figurant en page 62 du document de référence est supprimé et remplacé par l'organigramme suivant :



Ensemble des capitaux propres gérés par le groupe : 330 M€.

(1) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

(2) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005 et géré par IDI ASSET MANAGEMENT (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).

En outre, les informations suivantes sont ajoutées sous la rubrique « Date de création ou d'acquisition des différentes structures » figurant page 62 du document de référence, après « IDI MEZZANINE : création en février 2005 » :

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. IDI détient 18,4 % des parts de ce fonds.

Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés. Le FCPR IDI Mezzanine est géré par la société IDI Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF dont IDI détient 49,9 % du capital et des droits de vote.

6. Gouvernement d'entreprise

Les informations suivantes sont ajoutées à la fin du paragraphe 8 de la page 70 du document de référence :

Toutefois, la société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprises sur les points suivants : (i) règles relatives à la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance (il y sera remédié lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à l'occasion du renouvellement de six mandats des membres), (ii) règles relatives à la mise en place de mesures d'évaluation du conseil de surveillance (notamment car dans les sociétés en commandite par actions, le Conseil de Surveillance n'a pas de pouvoir de gestion mais simplement de contrôle) et (iii) règles relatives à la création de comités ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI.

7. Rémunérations et avantages

Rémunération versée par l'émetteur aux représentants permanent du gérant, personne morale

Les informations figurant dans le paragraphe commençant par « Au cours de l'année 2006, l'IDI SCA a réglé les rémunérations brutes suivantes » page 98 du document de référence sont remplacées par le tableau suivant :

Au cours des exercices 2005 et 2006, l'IDI a réglé les rémunérations brutes suivantes à Christian Langlois Meurinne (CLM) et François Marmissolle (FM)

(a) Rémunérations brutes (en €)

	CLM	FM
2006	113 178	76 701
2005	153 603	104 969

b) Avantages en nature

CLM et FM disposent chacun d'une voiture et d'un téléphone portable.

L'IDI ne verse plus de salaires, ni ne consent d'avantages en nature, à CLM et FM depuis le 1^{er} octobre 2006.

Remunération des membres du conseil de surveillance

Les informations suivantes sont ajoutées page 68 du document du document de référence après le second paragraphe du sous chapitre « Rémunération des membres du Conseil de Surveillance » :

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

					2006	2005
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total	Rémunérations
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096	6 096
M. Denis MORTIER, Vice-Président	3 048	0	0	-	3 048	3 048
BOILEAU CONSEIL	3 048	0	0	-	3 048	3 048
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Henri DARU	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Emmanuel HAU	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Igor LANDAU	2 286	0	0	-	2 286	3 048
M. Georges RAMAIN	2 286	172 701	15 502	Voiture + téléphone	190 489	175 749
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	1 524 (6 mois)	0	0	-	1 524	0
Sous-total	36 576	172 701	15 502	-	-	-
Total					224 779	209 277

Rémunération de l'associé commandité

Les informations suivantes sont ajoutées page 66 du document du document de référence après le paragraphe du sous chapitre « Rémunération de l'associé commandité » :

Dividende versé à l'associé commandité (en euros) (cf tableau page 112) :

2005	1 127 883
2006	1 177 058
2007	1 220 256

Schémas d'intéressement du personnel

Les informations suivantes sont ajoutées page 69 du document du document de référence avant la dernière phrase du sous chapitre « Options sur les investissements des sociétés du Groupe » :

Les dirigeants qui bénéficient de ces options sont les deux mandataires sociaux du gérant, aux côtés des cadres supérieurs du Groupe.

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier. Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

La dernière phrase du sous chapitre intitulé « Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI » page 72 du document de référence est remplacée par :

Les deux mandataires sociaux du gérant personne morale ne détiennent pas d'actions IDI en direct.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Un sous chapitre intitulé « Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance » est inséré entre les sous chapitres « Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI » et « Actionnaire de contrôle » page 72 du document de référence :

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance est le suivant :

J.L. GÉRONDEAU	19
D. MORTIER	1
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	1
H. DARU	95
E. HAU	41
I. LANDAU	1
BOILEAU CONSEIL, G. de PANAFIEU	19
G. RAMAIN	28 639
C. SCHLUMBERGER	3
J. GATTY	3
FFP (Holding détenue majoritairement par la famille Peugeot)	307 756
	<hr/>
	336 578

8. Principaux actionnaires

Actionnaire de contrôle

Les informations suivantes sont ajoutées après le deuxième paragraphe du sous chapitre intitulé « Actionnaire de contrôle » de la page 72 du document de référence :

Financière Neuilly Madrid est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par Ancelle et Associés. En l'absence de programme de rachat d'actions au niveau de l'IDI, elle assure la liquidité du titre IDI à travers un contrat de liquidité conclu avec Oddo et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2007, c'est-à-dire après la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire de l'IDI (28 juin 2007) appelée à se prononcer sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions. En outre, Financière Neuilly Madrid a acquis d'autres titres IDI en bourse.

Pour se conformer au Règlement européen, n°809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'Actif Net Réévalué par action.

Droits de vote des principaux actionnaires

Les informations suivantes sont ajoutées en bas de la page 71 du document de référence, après la dernière phrase :

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

9. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau figurant page 85 du document de référence est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Fin 2004	36 859	70 989	46 843	20 059	174 750	25 323	200 073
Dividendes				- 4 721	- 4 721	- 1 326	- 6 047
Mise en réserves			15 338	- 15 338			
Résultat 2005				16 177	16 177	11 418	27 595
Variation valeur de marché			17 459		17 459	- 5 993	11 466
Fin 2005	36 859	70 989	79 640	16 177	203 665	29 422	233 087
Dividendes		- 1 149		- 14 706	- 15 855	- 1 302	- 17 157
Mise en réserves			1 471	- 1 471			
Variation taux des impôts différés			873		873		873
Déconsolidation IPBM						- 2 311	- 2 311
Absorption EURIDI	5 519	21 178	- 1 109		25 588	- 25 588	
Prix achat actions EURIDI			- 231		- 231		- 231
VNC actions EURIDI			198		198	- 198	
Absorption MARCO POLO INVESTISSEMENTS	1 014	3 890	- 214		4 690		4 690
Achat parts GIE Matignon			15		15	- 15	
Elimination actions propres			- 174		- 174		- 174
Autres variations			- 26		- 26		- 26
Résultat 2006				26 619	26 619		26 619
Ecart de valeur (IAS 39)			4 346		4 346		4 346
Fin 2006	43 392	94 908	84 789	26 619	249 708	8	249 716

10. Engagements hors bilan

Les informations suivantes sont ajoutées en bas de la page 97 du document de référence :

Dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans ALBINGIA, IDI s'est engagé, vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), dans la limite d'un montant de 45 M€ (montant diminué dans notre engagement hors bilan du montant des obligations convertibles souscrites par IDI, soit 13,65 M€) à apporter les fonds propres nécessaires pour contribuer, le cas échéant, au respect de l'exigence de marge de solvabilité au niveau du Groupe ALBINGIA. Cet apport pourra prendre la forme de conversion des obligations convertibles souscrites par IDI au moment de l'acquisition d'ALBINGIA et / ou de souscription à une augmentation de capital ou toute autre forme appropriée. Cette exigence de marge de solvabilité est appréciée lors de chaque exercice et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, échéance du business plan présenté à l'ACAM par les actionnaires de Financière Miro lorsque ces derniers ont demandé, lors de l'acquisition d'ALBINGIA, à l'ACAM d'être exclus du champ de surveillance complémentaire de la société ALBINGIA dans les conditions prévues à l'article L. 334-3 du code des assurances.

11. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2006 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

12. Événements significatifs récents

Depuis la fin de l'exercice 2006, en dehors des événements significatifs récents visés dans le document de référence, l'IDI a :

- finalisé la cession de sa participation dans IMV Technologies.

Cf. communiqué de presse figurant sur le site www.idi.fr

L'impact de cette cession d'IMV sur le résultat net 2007 de l'IDI sera une plus value d'environ 3,3 M€ correspondant à la différence entre le prix de cession net de frais et la valeur de la participation à fin 2006.

Attestation du responsable du document de référence et de son actualisation

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation et dans le document de référence déposé le 15 mai 2007 et répertorié sous le n° D.07-465 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fins de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de son actualisation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 figure en page 101 dudit document et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006 figure en page 113 dudit document. Le rapport sur les comptes consolidés contient des observations.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 figure en page 90 du document de référence déposé le 16 mai 2006 et répertorié sous le n° D.06-410 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005 figure en page 109 de ce même document de référence, ces deux rapports contiennent des observations.

Paris, le 29 juin 2007

Christian Langlois-Meurinne

Président d'ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant de l'IDI